

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1333

Artikel: Indemnité refusée : à quoi sert la commission Bergier?
Autor: Favez, Jean-Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009999>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bien agiter avant de servir

Il vaudrait mieux ne pas confondre élection au Conseil fédéral et compétition sportive.

L'ANNONCE DE LA démission de Jean-Pascal Delamuraz a déclenché une vaste chasse aux candidatures. Non seulement au sein du parti radical, héritier naturel du siège vacant, mais également parmi des personnalités du monde économique. Dans cette opération « perle rare », plusieurs journaux se sont particulièrement distingués, rêvant peut-être d'entrer dans le club des faiseurs de conseillers fédéraux. Très vite ces hypothèses se sont dégonflées, comme des baudruches qu'elles étaient en réalité: il ne suffit pas de lancer un nom, sans même prendre contact avec l'intéressé, pour fabriquer un candidat. Du coup, les médias se plaignent d'une élection sans surprise, fade. Et des groupes parlementaires se prennent au jeu en exigeant un véritable choix.

Le titre quotidien

Pourquoi la désignation des membres de l'exécutif fédéral devrait-elle singer les compétitions sportives et soulever à tout prix les passions? Ne s'agit-il pas simplement d'une règle médiatiquement imposée – bien agiter

avant de servir – qui permet de livrer aux lecteurs leur pain quotidien de gros titres et de manchettes percussives?

Un petit jeu futile

Tant que l'élection du Conseil fédéral restera l'affaire de l'Assemblée fédérale, les partis joueront le premier rôle dans la sélection des candidats. Bien sûr, ce mode de sélection ne garantit pas le choix des personnalités les plus brillantes, les plus charismatiques. Mais est-ce bien de ces personnalités-là que nous avons besoin? Représentatives de leur parti mais prêtes à négocier un solide compromis au sein du collège, capables de convaincre les députés et de défendre un projet devant le peuple, compétentes pour diriger une administration naturellement peu souple, au bénéfice d'une résistance physique au-dessus de la moyenne, voilà les personnes recherchées pour ce poste. Un profil peu propice à l'excitation des foules. Voilà pourquoi nous assistons et nous assisterons encore à ce petit jeu futile sous prétexte de rechercher les meilleurs. *jd*

INDEMNITÉ REFUSÉE

A quoi sert la commission Bergier?

L'ACTUALITÉ APPORTE UNE réponse ironique à la question du dernier « Temps présent » de la TV romande: le Conseil fédéral a décidé de ne pas entrer en matière sur l'indemnité de 100 000 fr. réclamée par un descendant de réfugié refoulé durant la Seconde guerre mondiale.

Une décision inopportune

Les arguments juridiques du gouvernement sont certainement solides. Ils sont même accompagnés de l'expression de considérations humaines qui montrent que l'autorité ne veut pas refaire les erreurs psychologiques grossières des banques. Le malheur c'est qu'en agissant ainsi, le Conseil fédéral prend de vitesse les conclusions de la commission Bergier et qu'il se prive par là de l'appui moral que pourrait lui

apporter le constat d'experts indépendants. Après avoir accepté de réexaminer la politique suivie par la Suisse durant la Seconde guerre mondiale d'un point de vue non seulement historique, mais éthique - ce qui pose un problème épistémologique formidable aux historiens-, la commission Bergier est maintenant mise sur la touche avant d'avoir ouvert la bouche.

En termes de politique étrangère et d'image, la décision du gouvernement, ou tout au moins la façon dont il a agi, n'aura pas de très bons effets, même avec la compréhension de la communauté israélite helvétique et des amis de la Suisse. En outre, elle fragilise encore le travail de la commission Bergier, quelles que soient les conclusions de cette dernière, quel que soient les moyens juridiques et matériels dont elle dispose. *jcf*